



COMPTE RENDU DU CHSCT 76 DU 14/06/2022

Après lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, et en l'absence de réponses de l'administration, nous demandons à ce que le planning de la journée soit établi en séance afin d'empêcher « un balayage trop rapide de l'ordre du jour ».

1.Approbation du PV du CHSCT du 2 mars 2022 (pour avis)

Approuvé

2.Réinstallation des services de la DRFIP dans le cadre de la phase 3 de la rénovation de la cité fin 2022 : « projet de micro zoning » (pour information)

Les représentants de l'administration n'ont pas de plans définitifs à nous présenter ce jour, étant donné que l'essentiel du travail sera fait cet été. Ils nous confirment leur volonté de « rapatrier » à la cité l'ensemble des services actuellement situés boulevard d'Orléans, ainsi que le Centre De Contact, le Pôle de Recouvrement Spécialisé, et le service Seine Maritime Amende. Il y aura même la place pour créer des espaces de travail à distance...

Tout ceci a été « vu avec la gestion du projet cité ».

Le seul point de blocage reste sur la surface dédiée et les problèmes techniques liés aux salles de formation ; ces salles ne pouvant s'apparenter aux salles de réunion jugées trop petites.

Il demeure également les problèmes soulevés par les agents occupant actuellement les locaux rénovés, et notamment celui de l'isolation thermique.

Sur tous ces points, nos directeurs sont en attente de réponses de l'opérateur Bouygues...

Contrairement à ce qui avait été prévu initialement au projet, l'effectif total toutes administrations confondues dépassera les 1800 personnes.

Rassurons-nous : le travail est en cours, la réflexion continue ; nos directeurs ne manqueront pas de nous tenir informés au fil de l'eau et lors des prochains CHSCT.

Suite aux problèmes rencontrés par une collègue en matière d'accès aux Personnes à Mobilité Réduite, **la CGT a demandé l'organisation d'une visite de site du CHSCT76 sur cette problématique.**

Une date sera proposée prochainement par le secrétaire animateur.

3. Points obligatoires :

Examen des mentions inscrites au RSST ;

– les agents ont alerté sur les fissures visibles à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment de la Direction Régionale des Douanes du Havre. Pour les directeurs, il s'agit d'une double problématique d'infiltration et de dégâts causés par les travaux alentours. Une expertise a même été réalisée !?

Nous en demandons communication en séance et nous étonnons que cette dernière ne nous ait pas été transmise dans les documents de travail.

– pour la DRFIP, les demandes ont été transmises au service BIL et /ou au pôle ergonomique.

analyse des accidents de service, des maladies professionnelles et des fiches de signalement (pour information).

– suite à un incident de tir à la Douane, nous avons rappelé à nos directeurs que l'administration reste responsable en matière d'Équipements de Protection Individuelle. Aussi, les dépenses liées à ces EPI sont de son ressort .

– sur les problèmes rencontrés lors des exercices d'évacuation incendie, les acteurs de la prévention ont souligné une nouvelle fois l'importance de la pédagogie et de la formation, notamment auprès des gestionnaires de sites.

– sur les fiches de signalements de la DRFIP : la direction nous informe qu'elle systématise dorénavant l'envoi d'un courrier de soutien en cas de signalement et reste disponible pour une éventuelle action en justice. Elle s'engage à envoyer également un courrier au redevable «incriminé» dans les 30 jours, ce qui améliore les délais actuels.

Notre direction constate depuis quelque temps des problèmes liés à la concentration aux points d'accueil d'un public en grande difficulté : ***la CGT a rappelé que ces difficultés étaient le fait de la politique de casse du service public et de suppressions d'emplois publics menée depuis plusieurs années dans nos départements. Nous avons également insisté sur l'absence de prévention primaire (= prévenir bien en amont les éventuelles difficultés) dans ce dossier : comment pouvons-nous maintenant régler les problèmes avec ceux qui les créent ?!***

– Après le témoignage bouleversant d'une collègue douanière faisant suite à des fiches de signalement concernant un service douanier, ***la CGT a estimé à juste titre que les réponses de l'administration et les mesures envisagées n'étaient pas à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la situation. Nous avons donc fait des propositions qui n'ont pas été entendues par la direction.***

Nous avons demandé à ce qu'il soit établi un procès verbal exhaustif des propos tenus en instance sur ce point et que ce dernier nous soit communiqué dans les meilleurs délais.

Nous avons aussi rappelé à l'administration qu'elle était responsable pénalement en matière et de sécurité des agents et que nous espérons qu'il n'y ait pas de nouveau drame dans notre département.

4. Point budget 2022 et nouvelles demandes de financement (pour avis)

Pour la première fois dans cette instance, notre présidente sursoit au paiement d'un devis transmis par la DRFIP, alors même que l'action a été validée en groupe de travail et en séance plénière, au motif « qu'il n'y a pas d'urgence », et ce malgré la consternation de l'ensemble des acteurs de prévention. Après 2 ans de pandémie qui repart à la hausse et à l'aube de l'été, refuser l'achat de pédales pour les fontaines à eau, est-ce bien raisonnable !!!

Nous nous inquiétons également des devis non transmis en instance par décision de la seule présidente et nous déplorons son attitude au motif « que les organisations ne les auraient pas validés »!!!

5.Examen du CR de visite d'une délégation du CHSCT au STA du Havre (pour information)

Ce point a été vu en amont lors des fiches de signalement.

6.Actualité du médecin de prévention (pour information)

En l'absence de documents, qui nous seront transmis ultérieurement, le Médecin de Prévention nous expose la nouvelle organisation du suivi médical dans notre département.

Questions diverses

– la CGT a informé le CHSCT des prochains travaux de retrait des dalles amiantées et endommagées sur le site DRFIP de Bolbec.

– Nous sommes également revenus sur la demande de reconnaissance en maladie professionnelle de la collègue du havre atteinte d'un cancer de l'amiante : le Médecin de Prévention a fait son rapport administratif qui n'a pas permis de donner un avis direct sur la reconnaissance en maladie professionnelle. Il demande donc l'avis d'un expert agréé. La commission de réforme statuera ensuite sur cette demande. Le délai entre l'avis de l'expert et la commission ne nous a pas été communiqué, mais il s'agirait de plusieurs mois...

fin de la séance.